

---

## La réduction de l'impôt papier

---

### Quels sont les objectifs de cette politique ?

La politique de réduction des charges administratives (ou de lutte contre *l'impôt papier*) vise à mesurer les coûts supportés par les entreprises pour se conformer aux obligations administratives, puis à les réduire.

L'allègement des charges pesant sur les entreprises doit permettre de renforcer l'efficacité des entreprises, de libérer le temps qu'elles consacrent aux procédures administratives et de faciliter leurs démarches.

En rationalisant les processus d'instruction des dossiers, en automatisant les traitements sans valeur ajoutée et en réduisant les manipulations papier, cet objectif de réduction des charges est également poursuivi pour les administrations. Il vise notamment à libérer du temps au profit des fonctions d'accueil et de conseil aux entreprises, ainsi qu'améliorer les conditions de travail des agents.

### Pourquoi changer ?

En encadrant l'activité des entreprises afin d'assurer les conditions de la concurrence, protéger les consommateurs ou encore prévenir des risques environnementaux..., les pouvoirs publics disposent d'un arsenal juridique et administratif complet, mais parfois redondant et extrêmement complexe pour les entreprises.

Ces dernières doivent ainsi se conformer à nombre d'obligations administratives dans l'exercice de leur activité : demandes d'autorisations, déclarations diverses, inspections et contrôles administratifs, demandes d'agrément, enquêtes statistiques etc... Or, à l'heure actuelle, l'administration ne s'est pas posé la question de l'impact économique et financier sur les entreprises de ces charges ni d'avantage de ce qu'elles coûtent pour les services.

La rationalisation des démarches administratives est aujourd'hui encore trop peu réalisée. Sans remettre en cause systématiquement leur justification, mais en rationalisant leur mise en œuvre (suppression des informations demandées non strictement nécessaire à l'instruction des demandes, dématérialisation des formulaires, suppression de certaines pièces justificatives...), la réduction de 25 % de ces charges permettrait de « réinjecter » près de 15 milliards d'euros dans l'économie et de libérer plusieurs milliers d'heures pouvant être affectées à des tâches de production ou de service à valeur ajoutée.

Les études réalisées en Europe évaluent à au moins 3 % du PIB le coût de toutes ces procédures. En France cela représenterait plus de 60 milliards d'euros annuels de coût à la seule charge des entreprises.

Enfin, depuis juin 2006, cette démarche est devenue une politique de l'Union européenne, dans le cadre de la « stratégie de Lisbonne », pour améliorer la compétitivité des entreprises en s'attaquant à tous les facteurs qui l'entravent. Aujourd'hui la France a décidé de s'engager pleinement dans cette politique.



## Quelles sont les orientations de la réforme ?

Afin de clarifier l'environnement juridique et de simplifier les démarches administratives, les travaux engagés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques visent à :

- réaliser le recensement de l'ensemble des obligations administratives imposées aux entreprises et identifier les possibilités de rationalisation,
- conduire la mesure des charges administratives pour les obligations jugées prioritaires par les entreprises et les services instruisant les dossiers,
- s'engager sur la mise en œuvre de plans de simplification pour les 1.000 procédures les plus lourdes ou jugées les plus « irritantes » avec un objectif de réduction des charges de 25 %.

## Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Les travaux ont déjà commencé avec la mesure du coût de plus de 200 obligations administratives (représentant une charge annuelle de plus de 2 milliards d'euros pour les entreprises et les administrations).

Pour plus de 70 obligations, des plans de simplification ont été définis. Ils représentent un gain annuel de près de 570 millions d'euros. Ainsi, la réforme de la procédure de déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) dont le coût annuel est estimé à 348 millions d'euros (6 millions de demandes par an) devrait permettre une économie de 238 millions d'euros chaque année.

En décembre 2007, sera lancée une nouvelle vague d'étude de 200 procédures, en vue de les simplifier. Les thèmes suivants ont été retenus :

- obligations liées aux marchés publics,
- obligations liées aux enquêtes statistiques,
- obligations liées aux activités de « service à la personne »,
- obligations liées aux annonces légales,
- obligations liées aux exportations,
- obligations liées à la fiscalité des entreprises.

Le plan de réduction des charges administratives prévu sur 4 ans (2008 à 2011) a un double objectif :

- avoir réduit la charge des 1 000 procédures les plus lourdes pour les entreprises (soit 10 % du total des procédures identifiées) et
- avoir défini des plans de simplification permettant une réduction des charges de 25 % de ces procédures.

